

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2023_1_6**

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 06 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 16 Décembre 2022

Présents : 18

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Création d'un emploi
non permanent d'adjoint du
patrimoine pour un
accroissement temporaire
d'activité**

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal que suite au départ d'un agent pour mutation à compter du 17 janvier 2023, un soutien à l'équipe en place de la médiathèque est nécessaire pour assurer l'accueil du public.

Ainsi en raison de la tâche à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C, à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel en CDD dans les conditions susvisées.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal
à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint du patrimoine (catégorie C1) à temps complet (35/35ème), pour accroissement temporaire d'activité,

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à compter du 17 janvier 2023, pour une durée maximum de 6 mois soit jusqu'au 16 juillet 2023.

- La rémunération de l'agent sera fixée par référence aux indices (brut et majoré) du grade de recrutement correspondant à l'échelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur (le cas échéant).

AR Prefecture

016-211602362-20230106-D_2023_1_6-DE
Reçu le 17/01/2023

- La dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2023.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 06/01/2023, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 17/01/2023

**Le Maire,
Michel CARTERET**

